

Aux représentants des médias

Communiqué de presse du 21 mai 2013

Évaluation des effets du vote électronique à Genève : Le vote par internet n'accroît pas la participation

Le vote par internet n'a pas, pour l'instant, répondu à toutes les attentes qui étaient placées en lui. Il n'a notamment pas fait augmenter la participation dans les communes qui le proposaient à leurs citoyens, ni accru la participation des jeunes ou des votants occasionnels. La CEPP constate que cette nouvelle façon de voter se substitue au vote par correspondance ou à l'urne sans impact sur le résultat du vote. Elle recommande cependant de continuer à offrir le vote électronique en prenant des mesures visant à accroître le nombre de ses utilisateurs

Mandatée par le Conseil d'Etat, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) a évalué les effets du vote par internet sur la participation électorale. Elle a réalisé ce mandat en collaboration avec l'Université de Genève.

Genève est le premier canton à avoir introduit le vote par internet en complément des autres modes de vote (vote par correspondance et vote à l'urne). Depuis 2003, ce nouveau mode de vote a été utilisé à 25 reprises lors de scrutins officiels. A ce jour, lorsque la possibilité est offerte, environ un votant sur cinq recourt au vote en ligne.

Les utilisateurs du vote par internet se distinguent des autres votants par un niveau de formation, de revenu et de connaissances politiques légèrement plus élevé. Ce moyen de vote est davantage utilisé par les hommes que par les femmes. Il touche principalement la classe d'âge des 25-34 ans. Ces caractéristiques socio-démographiques recourent les seuls facteurs réellement déterminants concernant l'utilisation de ce mode de vote : la familiarité avec l'informatique et l'utilisation régulière d'internet.

L'introduction du vote par internet n'a pas eu d'effet sur la participation électorale. On observe plutôt que cette nouvelle façon de voter se substitue au vote par correspondance ou à l'urne. Le fait d'offrir le vote en ligne n'a pas non plus accru de façon manifeste la participation de segments spécifiques de la population habituellement sous-représentés comme les jeunes ou les abstentionnistes. Dans ces conditions, le vote électronique n'a pas d'impact significatif sur le résultat du vote.

La CEPP n'a pas examiné les questions de sécurité, de confidentialité et de transparence. Elle constate cependant que les avantages du vote électronique (simplicité, rapidité) sont largement reconnus par la population et que les craintes concernant la sécurité et la confidentialité n'empêchent pas un avis favorable à l'extension de ce mode de vote. De plus, l'importance des investissements consentis pour développer le projet genevois de vote par internet et la place croissante des technologies de l'information et de la communication dans la société, appellent à la poursuite et au développement du projet, sous réserve d'une prise en compte des risques de fracture numérique.

La CEPP recommande donc de prendre des mesures visant à accroître le nombre d'électeurs votant en ligne : campagnes de promotion, action auprès de groupes spécifiques et fidélisation des utilisateurs du vote par internet. La CEPP recommande également de consolider l'organisation actuelle, d'assurer l'évolution technique de la plateforme de vote par internet, ainsi que d'enrichir son contenu.

Pour tout renseignement complémentaire : Mme Sylvie Arsever, membre de la CEPP, 022.345.34.27